NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Des abribus hyper-intelligents : merci Diana (la maire)

La ville d'Etchmiadzine (région d'Armavir en Arménie) était la municipalité la plus corrompue avec des édiles qui terrorisaient la population sous les anciens gouvernements.

Avec la nouvelle mairesse, Diana Gasparian, la ville prospère et fait peau neuve.

Une première dans le Caucase, au 28 rue Machdots de la ville est installé le premier abribus intelligent ,et sept autres vont suivre au fur à mesure.
Les écrans numériques affichent l'horaire, la circulation et l'heure de passage des bus.
L'arrêt est adapté pour les personnes avec problèmes de mobilité et d'audition.

A l'intérieur, existent un panneau destiné aux touristes indiquant les endroits à visiter et à se restaurer dans la proximité., un G.A.B., un systeme de recharge électrique et une machine distibutrice de boisson.

L'abribus est également équipé d'un climatisateur (pour l'hiver et l'été).

Zaven Gudsuz

————————-
lire aussi : Diana Gasparyan reçue par André Santini
: http://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=11305
————————————–

Le matériel était souvent fourni gratuitement par la société qui se rémunérait par la publicité. Dans un

contexte où la possibilité de créer de nouveaux emplacements publicitaires était limitée, ce concept a assuré la fortune de son créateur Jean-Claude Decaux et une position de quasi-monopole mondial, devançant ses concurrents américains Clear Channel et CBS.

Les clauses de *tacite reconduction* figurant dans les contrats anciens ont été jugées illégales et font l'objet d'avenants rectificatifs. Selon les points de vue, elles peuvent être considérées comme « abusives », c'est-à-dire sans contrepartie, comme une redevance d'occupation du domaine public, ou tout simplement la prohibition des engagements perpétuels. Ces deux fondements sont secondaires car l'interdiction est aujourd'hui liée aux questions de libre concurrence. En effet, en France, la mise en place de mobilier urbain est depuis [Quand ?] considérée soit comme une délégation de service public, soit comme un marché public, qui doivent tous deux faire l'objet d'une mise en concurrence régulière.

Lexicologie

Le terme Abribus est passé, dans plusieurs régions, dans le langage commun. Cependant, l'Académie française recommande l'utilisation du terme français de Belgique *aubette* comme alternative. En conséquence, selon l'Académie française, Abribus est une marque utilisée comme nom qui s'écrit avec une majuscule initiale.

source : wikipedia